

Poitiers, le 13 JUIN 2022

La Présidente

à

Monsieur Paul SERRE  
Président  
Chambre Régionale des Comptes  
Nouvelle Aquitaine  
3 place des Grands Hommes  
CS 30059  
33064 BORDEAUX CEDEX

Direction Générale Adjointe  
Solidarités Cohésion locale - Education  
Direction Ressources internes

N / Réf. : RE/RE/N°2022-57  
Dossier suivi par Raynald ECHAT  
Tél. : 05 49 41 92 73  
raynald.echat@poitiers.fr

**Objet :** Réponse au rapport d'observations définitives

Monsieur le Président,

Le 13 mai 2021, le CCAS de Poitiers a reçu le rapport d'observations définitives qui fait suite au contrôle que vous avez mené courant 2020 - 2021. Je tiens tout d'abord à souligner la qualité du travail réalisé par votre chambre et particulièrement par vos collaborateurs qui ont été chargés de ce contrôle.

En premier lieu, et au-delà des recommandations techniques de la chambre pour lesquelles le CCAS s'est d'ores et déjà engagé à prendre les mesures correctives dans les meilleurs délais, je souhaite vous apporter des éléments de réponse sur plusieurs sujets qui ont été soulevés dans le rapport.

Ainsi, concernant la situation de la résidence autonomie Edith Augustin, le rapport définitif laisse à penser que les occupants seraient exposés à un risque particulier lié à l'amiante. Je tiens à souligner que toutes les mesures de diagnostic et de sécurité sont prises afin de garantir l'intégrité physique des résidents et des agents.

Si la présence d'amiante est effectivement avérée et connue dans ce bâtiment, elle ne présente pas de risque particulier puisque l'amiante est contenue dans des matériaux qui ne sont pas directement accessibles aux usagers. A toute fin utile, et pour sensibiliser les résidents et leurs proches, ils sont informés de la situation lors de la signature de leur contrat de séjour par le biais d'un avenant spécifique.

Par contre; lorsqu'il est nécessaire de réaliser des d'interventions sur la structure du bâtiment ou sur des matériaux amiantés, ces travaux se font en respectant toutes les normes de sécurité et d'hygiène et pratiqués sous le protocole SS4 par des ouvriers formés ou des entreprises spécialisées pour éviter toute propagation de particule.

Comme cela a été expliqué lors des différents échanges avec la Chambre, cette situation pose des difficultés au propriétaire, EKIDOM, et au CCAS, puisqu'elle empêche de réaliser les travaux lourds de mise aux normes, notamment en matière d'accessibilité, pourtant nécessaires pour garantir de bonnes conditions d'accueil des résidents. A ce titre une réflexion a débuté sur l'avenir du site.

Par ailleurs, le rapport réinterroge les modalités de vente et de construction de l'EHPAD Marguerite LE TILLIER sur le site dit « Pasteur ». Comme le souligne la Chambre Régionale des Comptes, la solution privilégiée de revendre la parcelle à Habitat de la Vienne à l'euro symbolique a permis de proposer aux futurs bénéficiaires un service de haute qualité avec un tarif sensiblement inférieur à ceux pratiqués sur le territoire de Poitiers.

Par ailleurs si la collectivité avait souhaité assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, elle aurait dû supporter l'intégralité des coûts de constructions, qui s'élèvent à près de 11 500 000 € sans compter les moyens liés au pilotage du projet. Ce coût n'était supportable ni par le CCAS ni par la Ville de Poitiers. La solution qui a été trouvée avec le Bailleur social Habitat de la Vienne a permis de construire un équipement de haute qualité, dans un calendrier et un budget maîtrisé tout en garantissant aux futurs bénéficiaires des tarifs inférieurs à ceux pratiqués sur le territoire. En ce qui concerne les dispositions contractuelles, il n'est pas anormal que le bailleur social ait souhaité se prémunir d'une sortie de l'occupant, la reconversion d'un tel équipement étant peu envisageable.

Pour l'ensemble de ces raisons le montage juridique et financier et les options retenus pour la construction de l'EHPAD Marguerite LE TILLIER sur le site dit de « Pasteur » nous paraissent pertinents et les contraintes qui pèsent sur le CCAS en tant que locataire ne semblent pas excessives au regard de l'investissement supporté par Habitat de la Vienne et du service apporté aux habitants de Poitiers.

Au-delà de ces deux points particuliers, je souhaite rappeler le contexte particulier de l'action du CCAS de Poitiers. En effet, le Centre Communal d'Action Sociale de Poitiers est chargé de déployer pour le compte de la ville les politiques publiques de prévention et développement social sur le territoire communal et de mobiliser et d'accompagner les acteurs.

Le CCAS est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées. Dans un contexte budgétairement difficile depuis plusieurs années compte tenu de la stagnation de ses ressources, le CCAS de POITIERS est fortement mobilisé pour proposer à la population les services les plus adaptés à leur besoin en veillant à mettre en place une gestion efficiente des moyens qui lui sont confiés.

Dans le cadre du contrôle qu'elle a effectué la Chambre Régionale des Comptes a souligné les efforts de gestion qui ont été réalisés permettant de limiter la progression des dépenses et son déficit. Pour soutenir ces efforts, la Ville de Poitiers a renforcé son soutien au CCAS, dans le cadre d'une politique volontariste et assumée de la part des élus qui ont été en responsabilité au cours de la période contrôlée.

Si la Chambre attire l'attention sur la fragilité que cette interdépendance entre le CCAS et la Ville pourrait représenter, il convient de rappeler que cette situation découle du désengagement des différents financeurs du champ du social et du médico-social. A titre d'exemple et comme il est souligné dans le rapport, la mission qui est menée dans le cadre de la délégation de l'accueil et de l'instruction des demandes de RSA pour les personnes sans enfant vivant seules ou en couple pour le compte du Département de la Vienne, laisse au CCAS un reste à charge qui peut représenter près de la moitié du déficit du CCAS.

La situation à laquelle fait face le CCAS de Poitiers illustre parfaitement les problématiques rencontrées au niveau national concernant le financement de la dépendance et celui du secteur social, ce qui est renforcé par l'incertitude du cadre budgétaire et salarial avec de nombreuses mesures mises en place ou annoncées et qui ont de forts effets sur le budget du CCAS.

Cette situation oblige la collectivité à devoir réévaluer les politiques qu'elle mène en direction des publics les plus fragiles. Une réflexion a été lancée par les services du CCAS et de la Ville pour définir une trajectoire financière pluriannuelle de la subvention de la Ville au regard des priorités des politiques sociales qui seront arrêtées et qui seront mises en œuvre par le CCAS. Cela prendra la forme d'un pacte financier conclu entre la Ville et le CCAS.

Je tenais à apporter à votre connaissance ces éléments qui me paraissent importants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Léonore Moncond'huy', with a large, stylized flourish extending to the right.

Léonore MONCOND'HUY